

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de VINÇA

Déclaration préalable

dossier n° DP 066 230 24 C0025

date de dépôt : **10/04/2024**

demandeur : **Mme MANGIERI Marie-Pierre**

pour : **Construction d'une dalle béton et d'un abris de jardin métallique (façade et toiture en acier galvanisé, couleur gris anthracite).**

Construction d'un poulailler en grillage dont une partie est recouverte d'une toiture. Le tout n'est pas fermé par des murs.

adresse terrain : **28A avenue Léon Trabis 66320 VINCA**

ARRÊTÉ RECTIFICATIF
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la Commune de VINÇA

Le Maire de VINÇA,

Vu la déclaration préalable présentée le 10/04/2024 par Mme MANGIERI Marie-Pierre demeurant 28A avenue Léon Trabis à VINCA (66320) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- (0) pour : Construction d'une dalle béton et d'un abris de jardin métallique (façade et toiture en acier galvanisé, couleur gris anthracite).
- (0) Construction d'un poulailler en grillage dont une partie est recouverte d'une toiture. Le tout n'est pas fermé par des murs.
- (0) sur un terrain situé 28A avenue Léon Trabis 66320 VINCA et cadastré section AH n° 12

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT approuvé en date du 13/03/2021 ;

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT approuvée en date du 13/04/2023 ;

Considérant que l'arrêté accordant la déclaration préalable n° 066 230 24 C0025 susvisé est entaché d'une erreur matérielle en ce qui concerne la mention du nom du demandeur ;

Considérant la nécessité de rectifier cette erreur matérielle ;

ARRÊTE

Article préliminaire – Correction

1. Le nom du demandeur est MANGIERI Marie-Pierre. Toute mention dans ledit arrêté du nom du demandeur est ainsi corrigée.
2. Toutes les autres dispositions de l'arrêté accordant la déclaration préalable n° 066 230 24 C 0025 en date du 02 mai 2024, reprises aux articles suivants, restent inchangées.

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à VINÇA, le 22 juillet 2024

Par délégation du Maire,
Bernard BACO, Adjoint.

